

Marché de prestations de services  
Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

**ACCOMPAGNEMENT DE LA SEM ÉNERGIES  
HAUTS DE FRANCE DANS LE CADRE D'UNE  
AUGMENTATION DE CAPITAL**

**Date limite de remise des offres : 5 février 2021 à  
12h00**

**Référence : AO\_01\_2021**

**Le pouvoir adjudicateur :**

**SEM Energies Hauts-de-France**

ZA Arteparc Lesquin – Coworkoffice  
9, rue des bouleaux

CS 60420

59814 Lesquin Cedex



# S O M M A I R E

	Pages
<b>ARTICLE 1 : CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 3 : CONTENU DE LA MISSION .....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4 : PLANNING DE LA MISSION .....</b>	<b>5</b>

## ARTICLE 1 : CONTEXTE

La SEM Energies Hauts de France a été créée en novembre 2015 dans le but d'être un outil régional (Nord / Pas de Calais à l'époque) d'accompagnement des projets de production d'énergie renouvelable permettant de :

- Faire profiter les acteurs locaux et régionaux des retombées économiques des investissements de la transition énergétique,
- Déployer des compétences techniques, juridiques et financières sur les projets de production d'EnR à disposition des collectivités de la région,
- A termes, utiliser ces retombées économiques et le déploiement de ses compétences pour accompagner les projets innovants en matière de production d'ENR.

Cette création faisait suite à une étude préalable menée en 2014 / 2015 pour préfiguration de cet opérateur. Cette étude s'est attachée à rencontrer plusieurs collectivités du territoire pour évaluer le « vivier » de projets et bâtir un Plan d'Affaires sur celui-ci, à étudier les solutions juridiques permettant d'associer les intérêts d'investissements publics et privés, à bâtir un Business Plan global et, enfin, à planifier et structurer le déploiement opérationnel à mettre en œuvre pour le fonctionnement de la structure.

Ainsi, les acteurs suivants de l'ex Région Nord / Pas de Calais se sont réunis pour fonder la SEM « Nord Energies » le 25 novembre 2015 (date de l'Assemblée constitutive) :

### **Pour les acteurs publics :**



- La Région Nord-Pas de Calais,
- La Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais (FDE 62),
- La Communauté Urbaine de Dunkerque (59),
- La Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (62),
- La Communauté de Communes du Canton de Fruges (62),
- La Communauté de Communes Sud-Artois (62).

Ces acteurs publics détiennent près de 70 % des parts de la SEM (soit 3 620 000 € sur les 5 187 000 € de Capital de la société).

### **Pour les acteurs privés :**

- La Caisse des Dépôts et Consignation,
- Le Crédit Coopératif,
- Le Crédit Agricole,
- Energie Partagée Investissement.

Ces acteurs privés ou considérés comme tels détiennent près de 30 % des parts de la SEM (soit 1 567 000 € sur les 5 187 000 € de Capital de la société).

La fin de l'année 2015 (élection régionale) et l'année 2016 (application de la loi Notre et modification des périmètres de certaines collectivités) ont modifié la vision politique de certains acteurs actionnaires du projet et eu un impact sensible sur la possibilité de déployer le Plan d'Affaires tel que prévu initialement.

Ces changements ont eu un impact fort sur le Plan d'Affaires initial et donc aussi sur le Business Plan tel qu'imaginé, sur l'organisation et le modèle de développement de la société.

De 2017 à 2019, un important travail de recomposition du Plan d'Affaires a été mené et la société a investi dans plusieurs projets de production d'EnR (biomasse, chaleur fatale et photovoltaïque).

En 2019 une étude de redéfinition de la stratégie opérationnelle de la SEM a été lancée et a mis en exergue la nécessité pour la SEM d'une augmentation de capital afin de répondre au mieux aux différents projets de financement et développement qui se présenteront dans les années à venir. Au cours de cette étude, deux actionnaires ont également fait part de leur volonté de céder en tout ou partie leurs parts au sein de la société (310 parts cédées au total, 1 action vaut 1 000 €). Les Statuts prévoient que les actionnaires déjà présents au tour de table soient prioritaires pour la reprise de ces parts.

Certains actionnaires présents au tour de table se sont d'ores et déjà manifestés en faveur d'une augmentation de leur participation. D'autres acteurs ont manifesté leur volonté de conserver un pourcentage de participation similaire à celui actuel. Des rencontres avec de potentiels nouveaux actionnaires (privés et publics) ont également eu lieu au cours des derniers mois .

Fin 2020 est survenue la libération de la seconde moitié du capital social initial de la société.

## **ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT**

Le processus d'augmentation du capital et d'émission d'actions en numéraire pour les sociétés d'économie mixte nécessite des actes juridiques nombreux à réaliser et des délibérations à prendre par la SEM mais également ses actionnaires. Ainsi, la SEM Energies Hauts-de-France souhaite être accompagnée dans ce process afin de n'omettre aucune étape et avoir une démarche claire auprès de ses actionnaires actuels et futurs.

## **ARTICLE 3 : CONTENU DE LA MISSION**

La SEM souhaiterait avoir un déroulé clair des différentes étapes à suivre et des délibérations à prendre ainsi que leur temporalité. Un listing des documents à regrouper sera également nécessaire.

Il s'agira d'aider la SEM Energies Hauts-de-France ainsi que ses actionnaires (actuels et à venir) dans les prises de délibérations (aide à la rédaction).

Le prestataire devra également délimiter les compétences de chaque organe délibérant.

La SEM attend également un planning des différentes étapes à réaliser.

La SEM souhaiterait également avoir un accompagnement sur l'estimation de la valeur nominale des actions et sur l'ouverture d'un compte pour le dépôt des actions ainsi que sur la pertinence et le choix d'un commissaire aux apports.

Le prestataire devra également indiquer quels documents seront à transmettre à l'Etat durant et à l'issue la procédure.

#### **ARTICLE 4 : PLANNING DE LA MISSION**

La mission devrait démarrer le début février 2021 par une réunion de travail. Les différentes échéances du planning seront déterminées lors de cette première réunion.

\* \* \* \*